

# Décrets, arrêtés, circulaires

## TEXTES GÉNÉRAUX

### MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

#### Arrêté du 16 novembre 2021 renouvelant l'agrément national de sécurité civile pour la Fédération française de spéléologie

NOR : INTE2134030A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la sécurité intérieure, notamment ses articles L. 725-1, L. 725-3 et R. 725-1 à R. 725-9, R. 761-1 à D. 761-4 ;

Vu l'arrêté du 22 novembre 2018 portant renouvellement de l'agrément national de sécurité civile de la Fédération française de spéléologie pour les missions de type A-Opérations de secours en milieu souterrain ;

Vu le message du président du Spéléo-secours français du 1<sup>er</sup> juin 2021 et la demande de renouvellement d'agrément de la Fédération française de spéléologie du 27 octobre 2021,

Arrête :

**Art. 1<sup>er</sup>.** – La Fédération française de spéléologie est agréée au niveau national jusqu'au 22 novembre 2024 pour les missions et dans le cadre du champ géographique définis ci-dessous :

Type d'agrément	Champ géographique des représentations (Voir annexe)	Type des missions de sécurité civile
National	National	A – Opérations de secours en milieu souterrain

**Art. 2.** – La Fédération française de spéléologie apporte son concours aux missions conduites par les services d'incendie et de secours dans les conditions fixées par le règlement opérationnel prévu à l'article L. 1424-4 du code général des collectivités territoriales, à la demande du directeur des opérations de secours et sous l'autorité du commandant des opérations de secours.

**Art. 3.** – L'agrément accordé par le présent arrêté peut être retiré ou abrogé notamment en cas de non-respect d'une des conditions fixées par les articles R. 725-1 à R. 725-11 du code de la sécurité intérieure susvisés, et dans les formes prévues par le code des relations entre le public et l'administration.

**Art. 4.** – La Fédération française de spéléologie s'engage à signaler sans délai, au ministre chargé de la sécurité civile, toute modification substantielle des éléments au vu desquels l'agrément a été accordé.

**Art. 5.** – Le directeur général de la sécurité civile et de la gestion des crises est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait le 16 novembre 2021.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le directeur général de la sécurité civile  
 et de la gestion des crises,*  
 A. THIRION

#### ANNEXE

<i>Représentations de la Fédération française de spéléologie</i>	
comité départemental - SSF 01 comité départemental - SSF 05 comité départemental - SSF 06 comité départemental - SSF 07 comité départemental - SSF 09 comité départemental - SSF 11 comité départemental - SSF 12 comité départemental - SSF 13 comité départemental - SSF 16 comité départemental - SSF 19	comité départemental - SSF 81 comité départemental - SSF 82 comité départemental - SSF 83 comité départemental - SSF 84 comité départemental - SSF 86 comité départemental - SSF 88 comité départemental - SSF 89 comité départemental - SSF 93 ligue réunionnaise de spéléologie et de canyoning - SSF 974

*Représentations de la Fédération française de spéléologie*

ligue insulaire spéléologique de Corse - SSF 2B	
comité départemental - SSF 21	
comité départemental - SSF 24	
comité départemental - SSF 25	
comité départemental - SSF 26	
comité départemental - SSF 27	
comité départemental - SSF 30	
comité départemental - SSF 31	
comité départemental - SSF 32	
comité départemental - SSF 33	
comité départemental - SSF 34	
comité départemental - SSF 36	
comité départemental - SSF 37	
comité départemental - SSF 38	
comité départemental - SSF 39	
comité départemental - SSF 45	
comité départemental - SSF 46	
comité départemental - SSF 47	
comité départemental - SSF 48	
comité départemental - SSF 53	
comité départemental - SSF 57	
comité départemental - SSF 64	
comité départemental - SSF 65	
comité départemental - SSF 68	
comité départemental - SSF 69	
comité départemental - SSF 70	
comité départemental - SSF 71	
comité départemental - SSF 73	
comité départemental - SSF 74	
comité départemental - SSF 76	
comité départemental - SSF 78	